

Communication concernant l'abrogation d'instructions du Conseil fédéral

Le 3 décembre 2004, dans le cadre de l'objet «Amélioration de la gestion des directives de la Confédération», le Conseil fédéral a abrogé les instructions suivantes:

- a. Instructions du 16 octobre 1996 concernant le respect du secret militaire dans les rapports avec la Délégation des Commissions de gestion (FF 1996 IV 1324);
- b. Directives du 11 mai 1988 sur l'obligation pour les institutions de prévoyance enregistrées de renseigner leurs assurés (FF 1988 II 629);
- c. Instructions du 27 mai 1987 concernant la reproduction d'oeuvres protégées par le droit d'auteur¹;
- d. Weisungen vom 30. September 1974 an den Oberbefehlshaber der Armee¹.

25 janvier 2005

Chancellerie fédérale

¹ Non publié dans la Feuille fédérale.